

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 11 février 2015

Monsieur Bernard Davidson
Directeur général
Municipalité d'Amherst
124, rue Saint-Louis
Saint-Rémi-d'Amherst (Québec) J0T 2L0

OBJET : Visites dans le cadre du maintien de l'inventaire

Monsieur,

Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'évaluation foncière et conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC des Laurentides doit effectuer, une visite de toutes les propriétés situées sur votre territoire.

À cette fin, les inspecteurs du Service de l'évaluation et de la firme Expertises immobilières M.B. S.E.N.C, sont les personnes qui procéderont à la visite des propriétés pour la période débutant en mars allant jusqu'à la mi-juillet 2015.

Vous pouvez informer vos citoyens qu'à son arrivée, les inspecteurs seront munis d'une carte d'identité contenant sa signature et sa photographie. De plus, s'ils le souhaitent, pour plus de sécurité, les citoyens pourront demander à l'inspecteur de leur montrer une image de leur dossier de propriété sur laquelle figurent les informations de leur immeuble.

Les inspecteurs demanderont au propriétaire ou locataire de visiter leur maison. Ils prendront certaines mesures des bâtiments ainsi que des photographies extérieures afin de valider et mettre à jour leur dossier de propriété.

Si, les résultats de la visite justifiaient un changement, celui-ci sera apporté à l'évaluation de l'immeuble lors du dépôt du rôle pour le triennal 2016-2017-2018.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas de communiquer avec nous.

Le directeur du
Service de l'évaluation



Richard Dunn, É. A.